



ARRIVEE COURRIER

29 AVR. 2024

SECRETARIAT SCADE

Brignoles, le 15/04/2024

N/réf. : GB/DT 001/2024
Affaire suivie par : David TORNATO

*lettre recommandée avec AR
n° 1A 192 876 4336 7*

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côtes d'Azur
16, Rue Zattara
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3

Objet : Déclaration de travaux de forage – Demande d'examen cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, y compris Cerfa n° 14734*03 – Captage de Sceaux – Commune de SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur ici de consulter vos services dans le cadre d'un projet de forage de reconnaissance et de captage des eaux souterraines pour l'alimentation du réseau d'eau potable de la commune de SAINT MAXIMIN, conformément aux articles L122-4 et R122-17 du Code de l'Environnement.

Il s'agit de solliciter votre avis environnemental dans le cadre du projet et d'établir les modalités de déclaration des travaux de forage pour la réalisation d'un ouvrage profond de 100 m environ, qui après avoir été testé en vraie grandeur, devra pouvoir être équipé et transformé en ouvrage définitif d'exploitation.

La présente démarche ne concerne que la partie reconnaissance, travaux et test de caractérisation de l'ouvrage.

Conformément à l'article R122-21 du Code de l'Environnement, votre avis interviendra dans un délai de trois mois suivant la réception de notre courrier de saisine. Vous voudrez bien par retour nous informer de cette date, soit par voie postale à l'adresse suivante :

Régie des Eaux de la Provence Verte

51, rue des déportés

83170 BRIGNOLES

A l'attention de Monsieur Gildas BERROU, Directeur

Soit par mail à l'adresse suivante : dtornato@repv.fr

